

## Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 juin 2010 à 20 heures 30

**Présents** : Mmes Bérengère BOCH - Cécile BURDIN – Annick TOURT – Christelle ZAPILLON - Mrs Jean-Pierre JORCIN – Pierre GAGNIERE – Romain GRAVIER – Gilbert PILLOUD – Gilbert SUIFFET – Romain GRAVIER

**Procurations** : de Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON – de Sébastien PEANT à Bérengère BOCH – de Cédric GAGNIERE à Pierre GAGNIERE – de Yoann CHOISEAU à Yvan BOURGEOIS -

**Secrétaire de séance** : Gilbert SUIFFET

Le Maire demande à inscrire 2 questions supplémentaires à l'ordre du jour : Camping et Décision Modificative budgétaire. Cette proposition est acceptée.

➤ **Approbation du compte rendu de la réunion du 27 avril 2010**

Néant.

➤ **Compte rendu de délégations d'attributions**

Le 26/05/2010 :

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'un appartement situé au 47 rue du Mont-Cenis (Mme DA ROCHA à M. BONNIER ET Mme REDON).

➤ **Tirage au sort des Jurés d'Assises 2011**

LANSLEVILLARD - MANUEL CHRISTIAN

BONNEVAL - AGIER Corinne épouse CHARLOIS

BONNEVAL - CHARRIER Hervé

BRAMANS - MENUUEL Joachim

TERMIGNON - REY Alain

BESSANS - PERSONNAZ Jean-Marc

➤ **Vente de terrains**

Madame Annie DALCIN souhaite acquérir un morceau de terrain de 76 m<sup>2</sup> derrière son bâtiment situé 1 rue du Mont-Cenis, à extraire de la parcelle communale.

Le prix proposé de 17.56 €/m<sup>2</sup> est calculé selon la dernière vente intervenue pour un terrain similaire (Cédric Gagnière) actualisé selon l'indice du coût de la construction en vigueur. L'intervention du géomètre pour réaliser le document d'arpentage est à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal se prononce favorablement sous réserve de la vérification du propriétaire de la parcelle voisine D 1071.

➤ **Terrasses**

Les prescriptions du règlement actuellement en vigueur pour l'occupation du domaine public par des terrasses sont rappelées au conseil municipal.

Cette réglementation sera adaptée afin de prévoir des règles relatives à 2 périodes distinctes d'occupation du domaine public :

- L'été (du 01/05 au 30/10) où il convient de laisser un passage libre de 1.20 m minimum
- L'hiver (du 01/11 au 30/04) où la largeur est portée à 1.40 m afin d'assurer le déneigement des trottoirs dans les meilleures conditions possibles.

Il est rappelé que d'ici à 2015 les ERP et le cheminement des piétons devront être accessibles à tout public en particulier aux personnes à mobilité réduite.

Les autorisations précaires d'occupation du domaine public donneront lieu à une convention, conclue pour une année maximum, entre le demandeur et la commune, dans laquelle seront précisées les conditions pour chaque période.

Les tarifs : 12 € par m<sup>2</sup> ou par ml pour l'été et 12 € par m<sup>2</sup> et par ml pour l'hiver, soit 24 € par m<sup>2</sup> et par ml pour les terrasses qui resteront en place toute l'année.

➤ **Location du Bureau de Poste**

Le conseil municipal approuve la révision de prix de location du bureau de poste pour la 2<sup>ème</sup> période triennale (2010-2012) soit 13 914.45€/an et autorise le Maire à signer l'avenant au bail avec la Direction de la Poste.

➤ **Subvention**

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier de Monsieur Laurent Suiffet relatif à l'organisation du Festival de Tango. Il indique que cet évènement a trouvé sa place dans les animations estivales de Val Cenis, qu'il est en constant développement, avec une bonne renommée, et sur une période favorable...

Pour cette année, en raison de l'indisponibilité de la salle des fêtes, il serait nécessaire de louer un chapiteau avec un parquet afin de donner aux festivaliers un bon outil de travail et de ne pas pénaliser l'édition 2011. Les salles de Lanslevillard et Termignon n'ont pas la qualité de sol adéquate. Pour la location d'un chapiteau, il sollicite une participation de la commune de 5 000 €.

Le conseil municipal accepte de participer à hauteur de 3 000 €, à la charge des organisateurs de se rapprocher de la commune de Lanslevillard et de l'Office du Tourisme pour solliciter une participation complémentaire.

Vote contre 2 – Abst 2 – Pour 10

➤ **Modification des statuts du SPM**

Le conseil municipal adopte la modification des statuts du SPM approuvant la suppression de la compétence « construction et entretien de l'Institut Médico Professionnel l'OASIS ». Celle-ci sera portée par la ville de Saint-Jean-de-Maurienne.

➤ **Logement communal**

Le nouveau garde-champêtre bénéficiera d'un logement par utilité de service (300 € mensuels). Un bail sera signé en ce sens et donnera lieu à une indemnité de logement équivalente.

➤ **Emplacements de conteneurs semi-enterrés**

Le SIRTOMM a proposé une répartition des points de collecte sur le territoire de la commune.

Une visite avec le SIRTOMM est prévue mercredi 16 juin au matin.

Afin de définir plus précisément les points de collecte aux emplacements les plus appropriés (absence de réseaux, terrains communaux...) un tour du village aura lieu mardi 15 juin à 14 h, RV en mairie.

➤ **Camping**

Le nouveau gérant souhaite qu'un emplacement soit supprimé dans son bail car utilisé pour la création du terrain de boules.

Il souhaite également que le prix soit fixe pour les 3 premières années, une augmentation interviendrait ensuite tous les ans.

Maintien du loyer - pour : 8 abstentions : 5

Il aimerait également bénéficier d'une licence 2 afin de vendre des boissons lors des animations. Deux licences 2 sont déjà en activité sur la commune, il est impossible d'en créer une autre, aussi il faudrait envisager d'en louer une pour la saison estivale.

Contre : 1, abstentions : 3, pour : 10.

➤ **DM 1**

Le conseil municipal approuve la décision modificative budgétaire n° 1 qui s'équilibre à 44 000 € en dépenses et en recettes (reprise écologique Copieur RISO/indemnité résiliation copieur REX ROTARY et logiciel archivage).

➤ **Questions diverses.**

- Eau au col du Mont-Cenis : Refuge 17 et Coupe d'Or.

Afin de remédier aux problèmes récurrents, le réservoir étant communal, il sera géré selon les mêmes dispositions que les autres réservoirs, (protection du captage, distribution de l'eau...).

- Fontaine Quartier du Canton

Monsieur ROSSI souhaite installer une fontaine entre chez Albert Tourt et le St Georges, alimentée sur le réseau communal.

Pour : 10, Contre 2.

- Demande de bois P. Bertho

Un accord est donné à Monsieur Patrick BERTHO pour l'acquisition de 5 m3 de bois, pour les modalités pratiques, se rapprocher de Gilbert SUIFFET.

- Courrier TDL Maurienne

Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Grégoire MICHAU, responsable du TDL Maurienne sur l'ouverture du Col du Mont-Cenis.

- Etude maison de santé :

La CCHMV a lancé une consultation pour une étude d'opportunité, de faisabilité technique et financière et de programmation pour la réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la communauté de communes.

- Infirmières

Un courrier a été transmis à la CPAM afin de soutenir le maintien de 4 infirmières sur le secteur de Haute Maurienne.

- MGM

Terre végétale – Dégager le passage vers pont des Champs.

- Aire de jeux : réfection en cours
- Piste plan des fontaines : un devis a été transmis par la Société d'Economie Alpestre, mais des autorisations sont nécessaires, cette piste étant située dans l'arrêté de biotope.
- Gardes-animateurs APPB du Mont- Cenis : 2 personnes ont été recrutées.
- Création d'un passage piétons vers le nouveau pont : à voir avec étude liaison piétonne
- Mur de soutènement route Cuchet.
- Panneaux BO ont disparu en forêt sur le chemin du Petit Bonheur ainsi que des panneaux signalant l'arrêté de biotope. Une plainte sera déposée à la gendarmerie.

Fin de la réunion 23 h 56.